



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le mercredi 16 septembre 2015 — Vol. 44 N° 36

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le mercredi 16 septembre 2015 — Vol. 44 N° 36

Table des matières

Élection du vice-président, M. Michel Matte

1

Intervenants

M. Marc Picard, président

Mme Marie Montpetit

Le mercredi 16 septembre 2015 — Vol. 44 N° 36

Élection à la vice-présidence

(Douze heures cinquante et une minutes)

Le Président (M. Picard) : À l'ordre, s'il vous plaît! MM. et Mmes les députés, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la vice-présidence, provenant du groupe formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, les vice-présidents de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du vice-président, M. Michel Matte

Je suis maintenant prêt à recevoir vos propositions. Mme la députée de Crémazie, je vous écoute.

Mme Montpetit : M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que le député de Portneuf soit élu vice-président de la Commission des relations avec les citoyens.

Le Président (M. Picard) : Ça va? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Picard) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Picard) : Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Picard) : Adopté. Je déclare donc M. le député de Portneuf élu vice-président de la Commission des relations avec les citoyens. Et je vous félicite et je suis assuré que nous allons travailler en très bonne collaboration pour les séances des travaux.

Des voix : ...

Le Président (M. Picard) : S'il vous plaît, pas d'applaudissements.

Des voix : Ha, ha, ha!

Le Président (M. Picard) : Je lève ainsi la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 h 53)